

Avis adopté

Séance plénière du 25 avril 2023

Travail et santé-environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ?

Déclaration du groupe CGT-FO

Dans 3 jours, nous commémorerons la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail. Depuis 2022, le travail dans un environnement sûr et sain fait partie des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT et cela alors que les risques liés aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes prennent de plus en plus de place.

Cet avis décortique de manière fine les impacts du changement climatique sur la santé au travail et montre comment cette situation peut non seulement créer de nouveaux risques mais aussi accentuer des risques déjà existants et les étendre à des secteurs auparavant plus ou moins épargnés.

Cet avis plaide ainsi pour une nouvelle réflexion autour de la santé au travail qui s'inscrit dans une vision plus globale de la santé qui ne se limite pas au seul monde du travail et qui donne une place importante à la prévention.

Le groupe FO soutient cette approche ainsi que toutes les préconisations en faveur du renforcement des moyens des acteurs de la santé au travail et en particulier des représentants du personnel. On ne peut pas avoir une réelle politique de prévention si rien n'est fait pour développer la formation sur ces questions, y compris celles destinées aux représentants du personnel, améliorer les systèmes de collecte et d'analyse des informations sur la santé au travail, développer la recherche dans ce domaine et voir comment faire face aux enjeux du changement climatique.

A cet égard, le groupe FO émet cependant des réserves sur la préconisation 3 qui vise, et cela est bien indiqué : « sans préjudice de négociation en cours avec les partenaires sociaux » à la création d'un fond qui serait financé par des excédents de la branche AT-MP.

Le groupe FO pense également qu'aucune politique de santé au travail ne peut réussir sans une implication forte des employeurs, qui doivent par ailleurs respecter les dispositions légales pour pouvoir bénéficier des aides publiques et salue en cela tout particulièrement la préconisation 7.

Le groupe FO remercie l'administration, le rapporteur et la Présidente pour l'écoute et la qualité du travail réalisé et a voté en faveur de cet avis.